



Conseil d'établissement Procès-verbal

De la séance extraordinaire du 22 février 2021.

Durée	No	Sujet	Objet				
	1-	Ouverture de la séance à 18h57.					
Résolution #CÉ 20/21-18	2-	<p>Secrétariat et présences</p> <p>a) Présences et quorum</p> <p>Sont présents(es) :</p> <p style="margin-left: 20px;">Rébecca Allard, parent Josiane Arsenault-Dubé, parent Julie Châteauneuf, enseignante Lyse Côté, membre de la communauté Lydia Desmarteau, parent David Gagnon, parent Johanne Le Blanc, directrice Émilie Lupien-Durocher, enseignante Joey Melançon, enseignante Sonia Poliseno, technicienne du service de garde Guylaine Thivierge, parent Janie Tremblay-Pitre, enseignante Nadia Turcotte, parent</p>	Constat				
Résolution #CÉ 20/21-19	3-	<p>Adoption de l'ordre du jour</p> <p>Il est proposé, par madame Josiane Arsenault-Dubé, et il est résolu:</p> <p>QUE l'ordre du jour, tel que modifié, soit adopté :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de la séance 2. Secrétariat et présences 3. Adoption de l'ordre du jour <table border="1" style="width: 100%; margin-left: 20px;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">POINTS DE DÉCISIONS :</th> <th style="width: 50%;">POINTS D'INFORMATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">4. Grille horaire 2021-2022</td> <td style="height: 20px;"></td> </tr> </tbody> </table> <ol style="list-style-type: none"> 5. Levée de la séance <p style="margin-left: 20px;">Adopté à l'unanimité.</p>	POINTS DE DÉCISIONS :	POINTS D'INFORMATION	4. Grille horaire 2021-2022		Adoption
POINTS DE DÉCISIONS :	POINTS D'INFORMATION						
4. Grille horaire 2021-2022							

Durée	No	Sujet	Objet
Résolution #CÉ 20/21-20	10-	<p>Grille horaire 2021-2022</p> <p>La présente séance a pour but premier d'adopter la grille horaire pour l'année scolaire 2021-2022. De prime abord, la grille horaire devait être revue et modifiée dans l'optique d'éliminer les périodes d'une durée de 45 minutes. Ceci ayant pour objectif d'implanter une uniformité de temps alloué aux différentes matières. Toutefois, compte tenu que cette demande n'avait pas d'assise légale, il a été résolu de reconduire la grille horaire actuellement en vigueur et, si cela s'avère pertinent, il aura lieu de la modifier l'an prochain pour l'année scolaire 2022-2023. Madame Johanne le Blanc profite de l'occasion pour rappeler aux membres que la période de 4 ans prévue pour l'alternance musique/art dramatique prendra fin l'an prochain. Il sera donc important de s'y attarder afin de décider si cette option doit être reconduite ou pas dans le futur.</p> <p>Madame Joey Melançon propose l'adoption de la grille horaire, telle que présentée.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	Adoption
Résolution #CÉ 20/21-21	20-	<p>Levée de la séance</p> <p>Il est proposé par madame Julie Châteauneuf et il est résolu :</p> <p>Que la séance soit levée à 19h25.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	Adoption

Josiane Arsenault-Dubé
Présidente

Johanne Le Blanc
Directrice

Guyline Thivierge
Secrétaire